

KIGALI, le 25 mai 1972.....

N° 0163 / J.S.4. 10

cl

OBJET : Championnat national
de Football 1972.-

Monsieur le Représentant de l'Equipe.....
.....

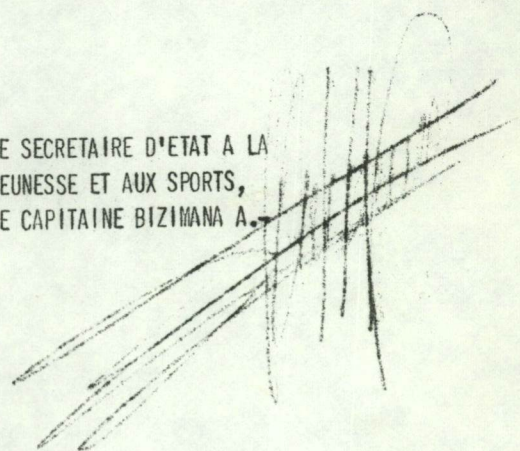
Monsieur le Représentant,

J'apprécie vivement votre désir de participer au Championnat
National de Football 1972.

Aux fins de faciliter les rencontres et d'alléger le calendrier de
cette saison sportive, j'ai jugé utile d'organiser, parallèlement au Championnat National, un
autre semblable à l'échelon intercommunal auquel je vous invite à participer.

Vous contacterez Monsieur le Préfet de votre Préfecture pour plus
de détails.-

LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.



Monsieur le Préfet (TOUS)

S/C. et Copie pour information à :
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des
Affaires Judiciaires,

K I G A L I.-

Il a été constaté que plusieurs communes ont manifesté le désir de participer au Championnat National de football. Cependant, leur niveau, leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'accéder à la première et deuxième division. C'est pourquoi, il m'a paru utile de vous recommander ce qui suit :

- 1°. Les Equipes de votre Préfecture ne faisant pas partie de la Première et 2ème division, seront organisées en Championnat Intercommunal.
- 2°. Chaque commune doit se faire inscrire au Championnat Intercommunal.
Si l'équipe d'une commune est déjà inscrite dans la 1ère ou la 2ème division, elle ne participera pas au Championnat Intercommunal, à moins que la commune ne mette sur pied une équipe de scolaires.
- 3°. Le calendrier de tout le tournoi intercommunal sera établi au plus tard le 30 mai 1972, et une copie me sera transmise.
- 4°. Les résultats des matchs seront inscrits sur la feuille d'arbitrage dont le modèle est annexé à la présente. La copie de cette feuille d'arbitrage me sera transmise par l'arbitre, après chaque rencontre.

Après les éliminatoires dans chaque Préfecture des rencontres des 10 premières équipes seront organisées à l'échelon national de façon à trouver le Champion à qui une coupe sera décernée.

- 5°. La mise sur pied de toute l'organisation et le déroulement du tournoi intercommunal, pourrait être confié à l'une des Commissions de Planification, créées depuis peu, dans toutes les Préfectures.
En l'occurrence, la Commission des affaires sociales me paraît mieux indiquée pour mener cette tâche.

Je me tiens à votre entière disposition, dans le cas où vous seriez assailli par des difficultés réelles, dans l'exécution de ce programme.-

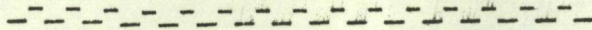
LE SECRETAIRE D'ETAT A LA
JEUNESSE ET AUX SPORTS,
LE CAPITAINE BIZIMANA A.-

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président
de la République,

K I G A L I.-

F O O T B A L L



FEUILLE

D'ARBITRAGE

Nom et prénoms de l'arbitre.....

Match du..... I9...entre.....et.....

NOMS DES JOUEURS:

I)Visiteurs

2)Visités

I.....2.....	I.....2.....
3.....4.....	3.....4.....
5.....6.....	5.....6.....
7.....8.....	7.....8.....
9.....10.....	9.....10.....
II.....	II.....

Noms et Prénoms des Linesmen:I.....2.....

Noms des membres responsables:I.....2.....

HEURES DE TIMES

1°débuté à.....finià.....
2°débuté à.....fini à.....

BUTS MARQUES

Equipe de.....	Equipe de.....
I° à.....6° à.....	I° à.....6° à.....
2° à.....7° à.....	2° à.....7° à.....
3° à.....8° à.....	3° à.....8° à.....
4° à.....9° à.....	4° à.....9° à.....
5° à.....10° à.....	5° à.....10° à.....

RENSEIGNEMENTS SUR LE TERRAIN.

OBSERVATIONS DE L'ARBITRE (exclusions, motifs d'arrêt du match, match remi, etc)

25/4/72

Kigali, le.....

N° 18.S.H.10

0107

Steneil

Monsieur le Préfet (TOUS)

à.....

S/C. et Copie pour information à :

- Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des
Affaires Judiciaires

KIGALI

Il a été constaté que plusieurs communes ont manifesté le désir de participer au championnat national de football. Cependant, leur niveau, leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'accéder à la première et deuxième division. C'est pourquoi, il m'a paru utile de vous recommander ce qui suit :

1. Les Equipes de votre Préfecture ne faisant pas partie de la Première et 2ième division, seront organisées en championnat intercommunal.
2. Chaque commune doit se faire inscrire au championnat intercommunal. Si l'équipe d'une commune est déjà inscrite dans la 1ère ou la 2è division, elle ne participera pas au championnat intercommunal, à moins que la commune ne mette sur pied une équipe de scolaires.

Après les éliminatoires dans chaque Préfecture, les rencontres des 10 premières équipes seront organisées de façon à trouver le champion à qui une coupe sera décernée.

3. Le calendrier de tout le tournoi intercommunal sera établi au plus tard le 30 mai 1972, et une copie me sera transmise.

4. Les résultats des matchs seront inscrits sur la feuille d'arbitrage dont le modèle est annexé à la présente.

La copie de cette feuille d'arbitrage me sera transmise par l'arbitre, après chaque rencontre.

5. La mise sur pied de toute l'organisation et le déroulement du tournoi intercommunal, pourrait être confié à l'une des Commissions de Planification, créées depuis peu, dans toutes les Préfectures.

En l'occurrence, la Commission des affaires sociales me paraît mieux indiquée pour mener cette tâche.

Je me tiens à votre entière disposition , dans le cas où vous seriez assailli par des difficultés réelles, dans l'exécution de ce programme.-

LE ~~S~~ SECRETAIRE D'ETAT A LA JEUNESSE
ET AU SPORTS

BIZIMANA

Copie pour information à :

Son Excellence Monsieur le Président
de la République

KIGALI